

77 RUE DU MARECHAL FOCH
65000 TARBES
Tél. : 3477 (Service gratuit + prix appel)
ou n° non surtaxé de votre conseiller
Fax : 05 62 44 63 09

Coordonnées de l'emprunteur : Mme CAILLE
LAURENCE MARIE THERESE
Nom de naissance : CAILLE
Née le : 18.03.1971
Lieu de résidence : 27 CAMI DERA SABLERA
65200 ORIGNAC

Objet : Accord de principe de crédit immobilier de 356 052 euros

Madame,

Je vous remercie de m'avoir consulté(e) pour financer votre projet immobilier :
Achat ancien d'un bien immobilier sis

10 BIS RUE CHARLES MANCIET
65420 IBOS

J'ai évalué votre solvabilité à partir des informations, relatives notamment à vos revenus et vos dépenses, ainsi que de vos déclarations figurant dans le document " Synthèse déclarative et informative " accompagnées des pièces justificatives correspondantes.

A partir de cette évaluation, j'ai le plaisir de vous faire part de notre accord de principe pour vous consentir :

- un prêt de 356 052 euros sur une durée de 180 mois, au taux d'intérêt(1) de 1,30 % l'an hors assurance(2),
- avec 500 euros frais de dossier.

Ce(s) prêt(s)(3) est (sont) destiné(s) à financer tout ou partie du bien immobilier ci-dessus dont le prix d'acquisition est de 399 000 euros (hors frais liés à cette acquisition).

L'émission d'une offre de prêt présentant ces caractéristiques est conditionnée par la levée des réserves suivantes :

- Le recueil de la garantie sur le financement sollicité Crédit Logement
- Votre adhésion à une assurance des emprunteurs répondant aux critères d'exigence retenus par BNP Paribas et détaillés dans la Fiche Standardisée d'Information remise et signée, ainsi que l'acceptation sans réserve par la compagnie d'assurance.



Je vous remercie par avance de me faire parvenir les justificatifs complets dans les meilleurs délais et au plus tard le 11.11.2020 afin de me permettre de finaliser votre dossier et de lever les réserves énoncées.

Je souhaite pouvoir vivement concrétiser avec vous ce projet et, dans cette attente, vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à TARBES

le 27.10.2020

Le représentant de la banque

Cécile BARBE



(1) Les conditions financières, dont le taux d'intérêt, mentionnées dans le présent document sont valables pendant une durée de 15 jours à compter de la date du présent document. (2) Ces conditions financières ne tiennent pas compte des frais inhérents à l'assurance emprunteur qui sera souscrite et aux autres garanties qui seront recueillies par la Banque ni des réglementations particulières sur les crédits réglementés auxquels vous pourriez, le cas échéant, prétendre. (3) Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt immobilier ; la vente immobilière est subordonnée à l'obtention du prêt, et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées.

Page 2/2